

## **POP'ART**

*Association loi 1901*

20 rue Serge Gainsbourg  
63100 CLERMONT-FERRAND

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
➤ <b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....</b>	3
➤ <b>COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021.....</b>	6



**POP'ART**  
*Association loi 1901*  
20 rue Serge Gainsbourg  
63100 CLERMONT-FERRAND

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de l'Association POP'ART

### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POP'ART relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

#### *2.1 Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### *2.2 Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### *2.3 Justification des appréciations*

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **3 Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière des comptes annuels.

### **4 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **5 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 2 septembre 2022

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes  
Commissaire aux comptes

**Sébastien DESITTER**

**COMPTES ANNUELS  
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

POP ' ART ASSOCIATION

**BILAN ACTIF**

page 1

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 16/05/2022

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39 412	39 412			68	0,00
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	23 158	23 158			1 201	0,07
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	20 233	16 853	3 380	0,15	4 592	0,29
. Autres immobilisations corporelles	266 412	209 608	56 804	2,53	27 215	1,70
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	26 557	5 000	21 557	0,96	21 557	1,34
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	1 432		1 432	0,06	3 737	0,23
<b>TOTAL (I)</b>	<b>377 204</b>	<b>294 031</b>	<b>83 173</b>	3,71	<b>58 370</b>	3,64
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	23 324		23 324	1,04	20 180	1,26
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	141 305		141 305	6,30	40 853	2,55
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	212 913		212 913	9,50	361 003	22,51
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 651 742		1 651 742	73,66	1 026 081	63,97
Charges constatées d'avance	129 847		129 847	5,79	97 527	6,08
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 159 132</b>		<b>2 159 132</b>	96,29	<b>1 545 643</b>	96,36
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 536 336</b>	<b>294 031</b>	<b>2 242 305</b>	100,00	<b>1 604 013</b>	100,00

SARL SAUVESTRE TANGUY ET ASSOCIES

POP ' ART ASSOCIATION

**BILAN PASSIF**

page 2

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 16/05/2022

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	405 825	18,10	190 906	11,90
Excédent ou déficit de l'exercice	196 038	8,74	214 919	13,40
Situation nette (sous total)	601 863	26,84	405 825	25,30
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>601 863</b>	26,84	<b>405 825</b>	25,30
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	73 349	3,27	86 056	5,37
<b>TOTAL (III)</b>	<b>73 349</b>	3,27	<b>86 056</b>	5,37
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400 399	17,86	480 000	29,92
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 866	18,19	165 889	10,34
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	228 309	10,18	141 860	8,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	508 316	22,67	316 384	19,72
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	22 203	0,99	8 000	0,50
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 567 093</b>	69,89	<b>1 112 132</b>	69,33
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 242 305</b>	100,00	<b>1 604 013</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

SARL SAUVESTRE TANGUY ET ASSOCIES



POP ' ART ASSOCIATION

## COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 16/05/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%		
	Total	%	Total	%	Variation	%			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Cotisations	1 080		1 020		60		5,88		
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens	339 785		179 968		159 817		88,80		
- dont ventes de dons en nature	18 635		5 544		13 091		236,13		
- Ventes de prestations de services	620 986		371 068		249 918		67,35		
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 597 816		1 293 953		303 863		23,48		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels									
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	19 942		5 616		14 326		255,09		
Utilisations des fonds dédiés									
Autres produits	46 053		60 053		-14 000		-23,30		
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2 625 662</b>		<b>1 911 679</b>		<b>713 983</b>		37,35		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises	91 823		62 730		29 093		46,38		
Variations stocks	-3 144		9 764		-12 908		-132,19		
Autres achats et charges externes	1 130 728		755 531		375 197		49,66		
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés	28 757		32 778		-4 021		-12,26		
Salaires et traitements	815 121		594 518		220 603		37,11		
Charges sociales	267 647		155 991		111 656		71,58		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 622		39 468		-14 846		-37,61		
Dotations aux provisions			6 980		-6 980		-100,00		
Reports en fonds dédiés									
Autres charges	69 761		29 156		40 605		139,27		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 425 315</b>		<b>1 686 917</b>		<b>738 398</b>				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>200 347</b>		<b>224 762</b>		<b>-24 415</b>		-10,85		
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés	1 256		791		465		58,79		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 256</b>		<b>791</b>		<b>465</b>		58,79		
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			5 000		-5 000		-100,00		
Intérêts et charges assimilées	1 785		21		1 764		N/S		
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>1 785</b>		<b>5 021</b>		<b>-3 236</b>		-64,44		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-529</b>		<b>-4 231</b>		<b>3 702</b>		87,50		

SARL SAUVESTRE TANGUY ET ASSOCIES

POP ' ART ASSOCIATION

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 16/05/2022

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>199 817</b>	<b>220 531</b>	<b>-20 714</b>	-9,38
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	1 562	8 018	-6 456	-80,51
Sur opérations en capital		21 600	-21 600	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>1 562</b>	<b>29 618</b>	<b>-28 056</b>	-94,72
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	961	8 545	-7 584	-88,74
Sur opérations en capital	4 380	26 685	-22 305	-83,58
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>5 341</b>	<b>35 231</b>	<b>-29 890</b>	-84,83
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-3 779</b>	<b>-5 613</b>	<b>1 834</b>	32,67
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	2 628 480	1 942 087	686 393	35,34
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 432 441	1 727 169	705 272	40,83
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>196 038</b>	<b>214 919</b>	<b>-18 881</b>	-8,78
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

SARL SAUVESTRE TANGUY ET ASSOCIES

POP ' ART ASSOCIATION

PLACE DU 1ER MAI 63000 CLERMONT-FERRAND

09/05/2022

## Annexes Aux Comptes Annuels

**POP ' ART ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

**ANNEXE ASSOCIATION**

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

### Préambule

- Description de l'objet social de l'entité
  - Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
  - Description des moyens mis en oeuvre
- L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 242 304,95 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 196 038,35 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/03/2022.

L'association Pop'Art est le délégataire de la Ville de Clermont -Ferrand pour la gestion de la Coopérative de Mai. A ce titre elle développe, conformément au label SMAC, des activités de diffusion de spectacle, d'accompagnement artistique et économique et de médiation culturelle et de gestion de lieu de spectacle.

L'objet de l'association Pop'Art est de promouvoir les musiques actuelles en Auvergne et de contribuer ainsi au développement artistique de ce territoire.

Elle bénéficie de moyens humains ( équipe permanente), financiers ( compensation de service public, subventions, recettes propres de billetterie, de bar et de locations) et techniques ( gestion de la salle de spectacle " La Coopérative de Mai").

L'entité est un organisme sans but lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

POP ' ART ASSOCIATION

PLACE DU 1ER MAI 63000 CLERMONT-FERRAND

09/05/2022

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

### 1.1 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

#### 1.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**2 - Principes, règles et méthodes comptables**

**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'incidence décrite ci-après de la première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

La première mise en application du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 précité est un changement de méthode comptable avec effet rétrospectif.

Cette réforme du plan comptable des associations n'a pas entraîné de changement dans les méthodes d'évaluation retenues ni d'impact sur les résultats et capitaux propres de l'exercice précédent.

Aucun reclassement n'a été opéré. Seules quelques renumérotations de comptes ont été réalisées pour être en conformité avec la présentation des comptes préconisée par le règlement ANC 2018-06.

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

**2.2.4 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**2.2.5 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière a été évaluée à 73 349 euros au 31/12/2021, le calcul est effectué d'après la table de mortalité réglementaire TV88/90.

**2.2.7 - Droits individuels à la formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

**2.2.8 - Contributions volontaires :**

Aucune valorisation du bénévolat n'a été faite car les participations des bénévoles se limitent aux instances statutaires ( conseil d'administration, assemblée générale).

POP ' ART ASSOCIATION

PLACE DU 1ER MAI 63000 CLERMONT-FERRAND

09/05/2022

POP ' ART ASSOCIATION

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 412			39 412
Immobilisations corporelles	258 073	51 731		309 804
Immobilisations financières	30 294	1 335	3 640	27 989
<b>TOTAL</b>	<b>327 778</b>	<b>53 066</b>	<b>3 640</b>	<b>377 204</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	39 344	68		39 412
<b>TOTAL I</b>	<b>39 344</b>	<b>68</b>		<b>39 412</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt	21 958	1 201		23 158
Install. tech., matériel, outill. industriels	15 641	1 212		16 853
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	24 417	588		25 005
Matériel de transport	9 023			9 023
Matériel de bureau et informatique	88 554	17 049		105 603
Emballage récupérables et divers	65 472	4 504		69 976
<b>TOTAL II</b>	<b>225 065</b>	<b>24 554</b>		<b>249 619</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>264 409</b>	<b>24 622</b>		<b>289 031</b>

**3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial**

**3.3.1 - Etats des stocks**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	20 180	3 144		23 324
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>20 180</b>	<b>3 144</b>		<b>23 324</b>



**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**

**3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 432		1 432
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	141 305	141 305	
Autres créances	212 913	212 913	
<b>Charges constatées d'avance</b>	129 847	129 847	
TOTAL	485 497	484 065	1 432

**3.5 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	15 264
Subventions / financements	55 542
Autres produits à recevoir	80 630
TOTAL	151 436

POP ' ART ASSOCIATION

PLACE DU 1ER MAI 63000 CLERMONT-FERRAND

09/05/2022

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	190 906	214 919			405 825
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	214 919	-214 919	196 038		196 038
Dont générosité du public					
Situation nette	405 825		196 038		601 863
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>405 825</b>		<b>196 038</b>		<b>601 863</b>
TOTAL dont générosité du public					

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**4.2 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	86 056		12 707	73 349
TOTAL II	86 056		12 707	73 349
TOTAL GENERAL (I+II)	86 056		12 707	73 349
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			12 707	

**4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	400 399	159 679	240 720	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	407 866	407 866		
Dettes fiscales & sociales	228 309	228 309		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 019	2 019		
Produits constatés d'avance	22 203	22 203		
TOTAL	1 060 796	820 076	240 720	

POP ' ART ASSOCIATION

PLACE DU 1ER MAI 63000 CLERMONT-FERRAND

09/05/2022

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**4.4 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	106 660
Dettes fiscales & sociales	154 811
Autres dettes	2 019
TOTAL	263 490

POP ' ART ASSOCIATION

PLACE DU 1ER MAI 63000 CLERMONT-FERRAND

09/05/2022

**POP ' ART ASSOCIATION**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

## 6 - Autres informations

### 6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, du Secrétaire de l'Association.

Ces personnes exercent toutes bénévolement leur fonction.

Il ne leur est pas attribué de rémunération.